

Lacs des Millefonds - Col du Barn



Une randonnée proposée par Denis26

La randonnée des lacs des Millefonds vous fera découvrir pas moins de cinq lacs implantés au pied du Mercantour. Le Col de Barn offre une vue imprenable sur le vallon de Molières et celle des lacs.

Durée	3h 20	Difficulté	Facile
Distance	7,51 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	416 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	415 m	Commune	Valdeblore (06420)
Point haut	2 450 m	Régions	Alpes, Mercantour
Point bas	2 035 m		



Trace n° 79390

Description

Pour se rendre au départ, entre la station de ski de la Colmiane et en direction de Saint-Dalmas, il faut prendre la petite route "les Millefonds" sur la droite, dans une épingle à gauche. Le départ de la randonnée se fait du parking situé au bout de la route ouverte à tous les véhicules.

(D/A) Prendre le sentier au dessus du parking pour rejoindre le GR®52 et monter au Col de Veillos par un sentier décrivant de larges lacets sur le flanc de la pente herbeuse.

(1) Prendre à droite le sentier qui poursuit la montée en crête pour ensuite continuer à flanc de montagne et rejoindre le Lac Long. Contourner par la droite celui ci, le sentier s'élève un peu, rejoint le Lac Gros et continue sur la gauche pour rejoindre par une courte montée le Col du Barn.

(2) Reprendre la descente jusqu'au Lac Long.

(3) Quitter le GR®52 pour contourner le lac par la droite, (plus de sentier visible), franchir le déversoir du lac puis en traversant au milieu des herbages monter sur le monticule pour redescendre par derrière et rejoindre le Lac Rond. Reprendre un sentier bien marqué sur la droite en fond de vallon et rejoindre un petit lac, le contourner par la gauche et continuer le sentier qui prend vers le déversoir du lac et d'où on découvre le Lac Petit en contrebas.

(4) Rejoindre celui ci par le sentier un peu escarpé et ensuite après avoir traversé sur le pont continuer le sentier pour rejoindre le GR®52 au Col de Veillos.

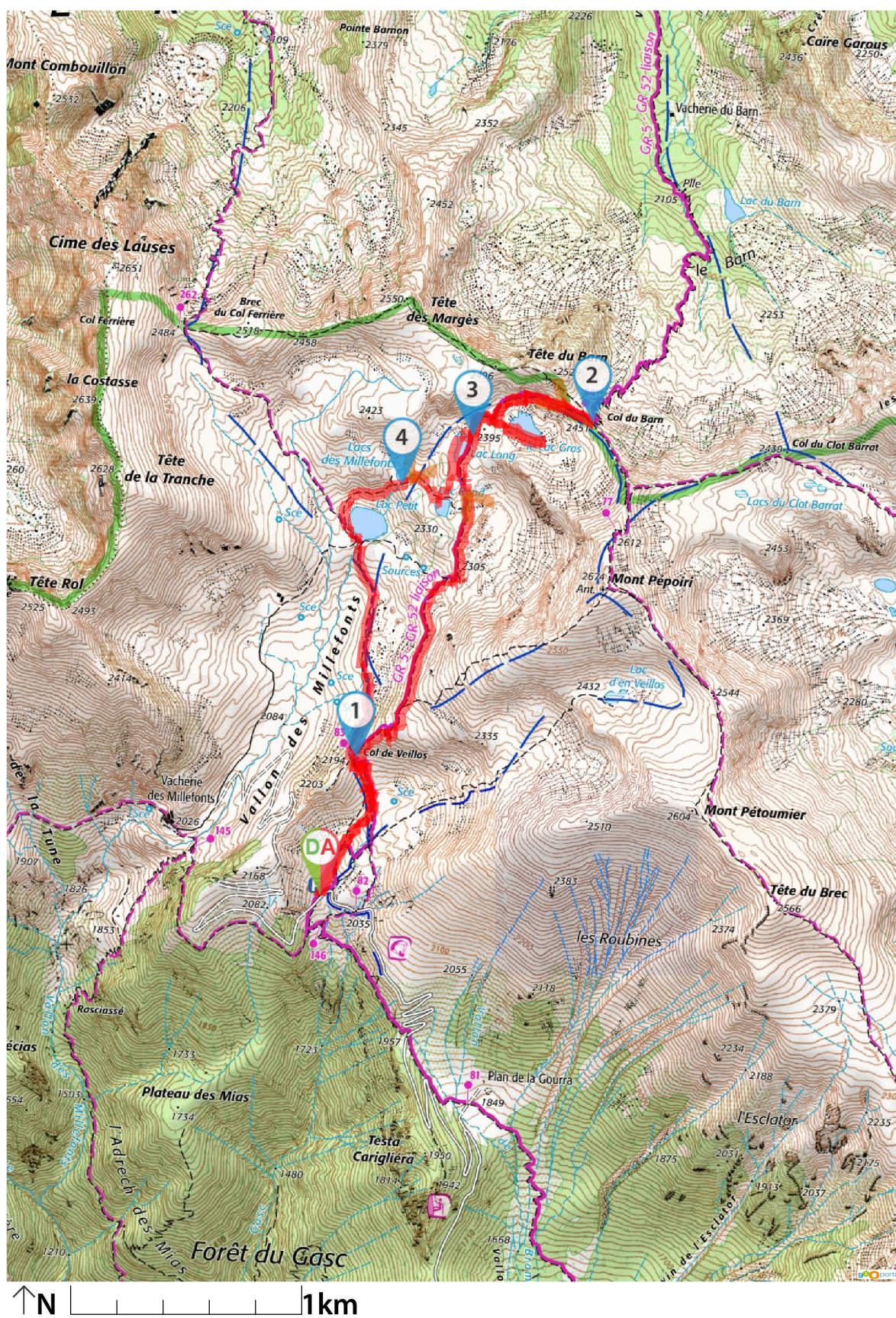
(1) Suivre le sentier pris au départ en sens inverse et rejoindre le parking **(D/A)**.

Informations pratiques

Sentier facile sans gros dénivelé.

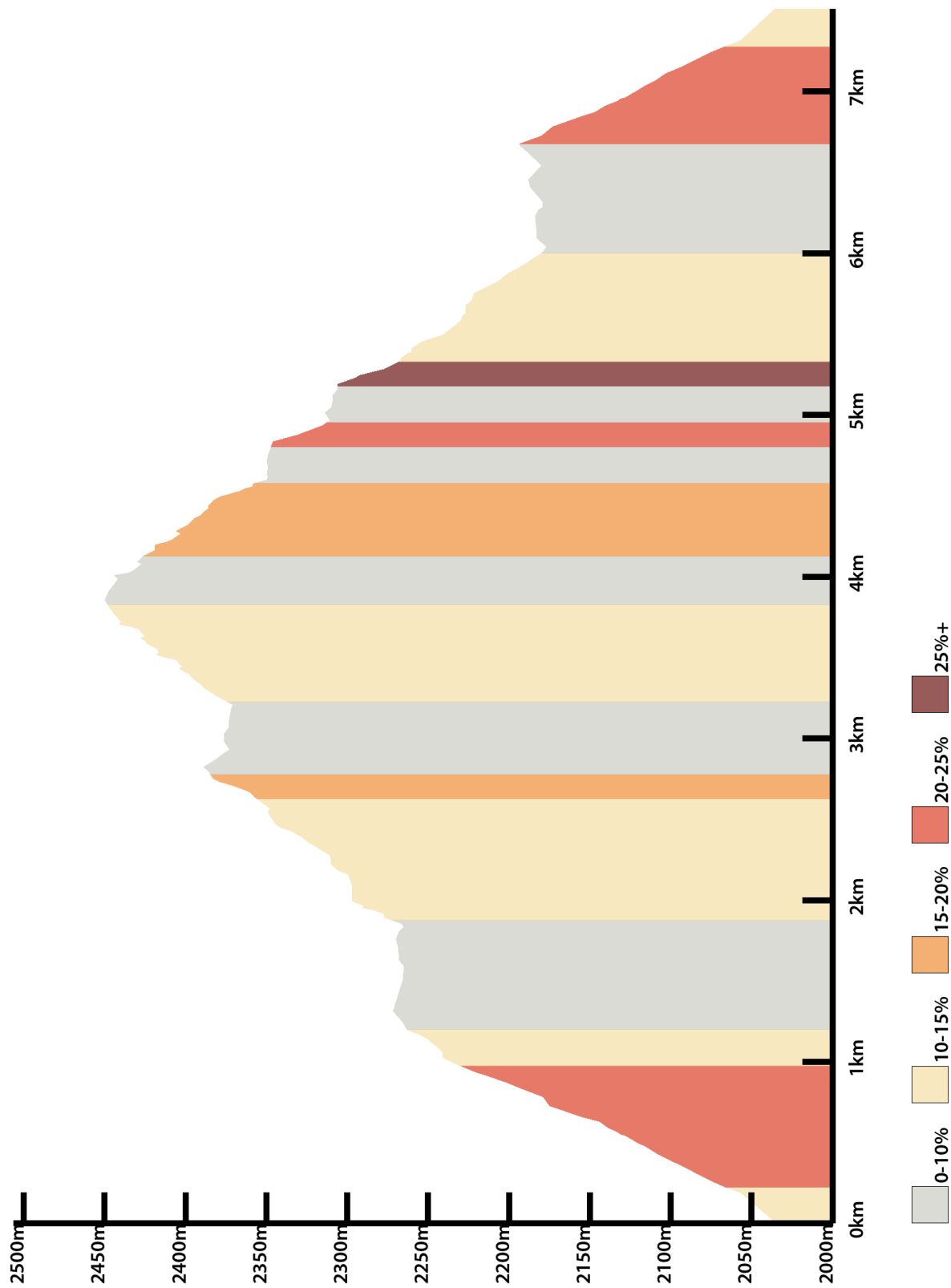
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-lacs-des-millefonds-col-du-barn/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

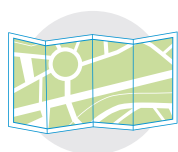
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



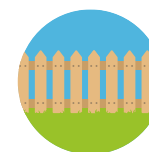
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



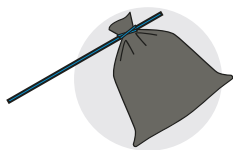
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.